



COMPTE RENDU DU CONSEIL CONSULTATIF DE FORT-MARDYCK

MERCREDI 7 JUIN 2017

Présents : Roméo RAGAZZO, Jacques HONDERMARCK, Grégory BARTHOLOMEUS, I. JOONNEKINDT, Etienne LAPORTE, Thérèse RYCKEBUSCH, Jean-François DEBRIL, Alexandre MIGNIEN, Murielle CANIS, Jean-Aimé BENARD, Danielle VEIGNIE, Michel CORDIER, Chantal LANDRON, Romain FATOU, Karine CAPOEN, Sylvie MALLET, Stéphane LUST, Isabelle HALLIEZ, Régis DOUILLIET, Angélique VERBECKE, José LOUF

Excusés : Saadia BOLLENGIER donne pouvoir à G. BARTHOLOMEUS, Florence BOUTEILLE donne pouvoir à T. RYCKEBUSCH, Christian DEVLOO donne pouvoir à E. LAPORTE, Martine WAGUET donne pouvoir à A. VERBECKE

Absents : Sandy CHIRULLI, Bernard DEVOS

- Le quorum est atteint
- Désignation par le Conseil Consultatif du secrétaire de séance : M. Alexandre MIGNIEN
- Le compte rendu du conseil du 7 mars 2017 est adopté.

I. DELIBERATIONS

AFFAIRES FINANCIERES

01. COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET SPECIAL 2016

Les membres du Conseil Consultatif sont appelés à examiner le compte administratif du budget spécial 2016.

Détermination du résultat d'exploitation de l'exercice :

BUDGET SPECIAL

TOTAL DES DEPENSES 2016	TOTAL DES RECETTES 2016 (dotation Dunkerque)
1 629 476,56 €	1 629 476,56 €

011- Charges à caractère général	623 612,66 €
65- Autres charges de gestion courante	1 005 863,90 €
67- Charges exceptionnelles	/

Le Compte Administratif fait apparaître une différence de 187 523,44 € entre le montant des dépenses réalisées et le prévisionnel de 1 817 000,00 € qui est principalement liée aux effets positifs des marchés publics de la ville de Dunkerque/CUD et à la politique de prise en charge du Contrat Enfance Jeunesse par la Caisse d'Allocations Familiales.

LE CONSEIL CONSULTATIF

Monsieur Roméo RAGAZZO, Maire délégué, sorti de la salle, ne prend pas part au vote
A la majorité des membres présents ou représentés
21 voix POUR / 3 voix CONTRE

- ❖ **ADOPE** le Compte Administratif du budget spécial 2016 comme susmentionné.
- ❖ **DIT** que cette délibération sera inscrite au Conseil Municipal de Dunkerque pour validation.

02. COMPTE DE GESTION DU BUDGET SPECIAL 2016 DU RECEVEUR

Le Compte de Gestion du Receveur doit être examiné par les membres du conseil consultatif. L'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2016 du Budget Spécial a été réalisée par le Receveur et le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la commune (Budget Spécial).

LE CONSEIL CONSULTATIF
A l'unanimité des membres présents ou représentés
22 voix POUR / 3 abstentions

- ❖ **ADOpte** le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2016 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif du budget spécial pour le même exercice.
- ❖ **DIT** que cette délibération sera inscrite au Conseil Municipal de Dunkerque pour validation.

03. DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET SPECIAL

Il est demandé aux membres de l'assemblée de se prononcer sur la décision modificative n°1 du budget spécial 2017. Elle permet d'inscrire une somme de 9 185,30 € en supplément de crédit, liée au remboursement d'un préjudice (Assurances MMA) et à la participation de la Communauté Urbaine de Dunkerque aux frais de sécurisation des manifestations (vigipirate).

DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
	Diminution sur crédits Ligne de crédit origine	Augmentation sur crédits Ligne de crédit destinataire
Section FONCTIONNEMENT DEPENSES		
D 61558-FM08-026		4 803.30
D 6188-FM03-33		980.00
D 6188-FM03-024		3 247.00
D 6188-FM06-62		155.00
Section FONCTIONNEMENT RECETTES		
R 748721-FM00-01		9 185.30
Total	9 185.30	9 185.30

LE CONSEIL CONSULTATIF
A l'unanimité des membres présents ou représentés
22 voix POUR / 3 abstentions

- ❖ **VALIDE** la décision modificative n°1 du budget spécial 2017 telle que présentée.
- ❖ **DIT** que cette délibération sera inscrite au Conseil Municipal de Dunkerque pour validation

04. APPLICATION DE LA CIRCULAIRE DU 15/3/2017 (INDEMNITES DES ELUS)

Cette délibération permet de se mettre en conformité avec la circulaire du 15 mars 2017 qui précise les nouveaux barèmes indemnitaire applicables aux élus locaux et en cohérence avec la délibération de Dunkerque traitant des indemnités aux élus.

Conformément aux dispositions des articles L2123.20 à L 2123.24 et R 2123.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les indemnités sont fixées par rapport à l'indice terminal brut de l'échelle indiciaire de la fonction publique et en fonction de la population de la commune.

Les autres termes de la délibération n°13/2014 restent inchangés (pourcentages de l'indemnisation).

LE CONSEIL CONSULTATIF
A l'unanimité des membres présents ou représentés
25 voix POUR

- ❖ **ADOpte** les dispositions de la circulaire du 15 mars 2017 traitant des nouveaux barèmes indemnitaire applicables aux élus locaux sur la base de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- ❖ **DIT** que les autres termes de la délibération n°13/2014 restent inchangés.
- DIT** que cette délibération sera inscrite au Conseil Municipal de Dunkerque pour validation

05. SUBVENTION A LA COOPERATIVE DE L'ECOLE ROGER SALENGRO

La commune a été saisie d'une demande de subvention de 150 € par la coopérative de l'école Roger Salengro. La classe de CM1, dans le cadre de sa participation à l'Eco-Parlement des Jeunes avec le CPIE Flandres Maritime (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement), réalise une action concernant le tri des déchets au sein de l'école. L'école a acquis des petites poubelles pour les mettre dans chaque classe et les élèves ont confectionné des panneaux (matériel : scotch de couleur, pinceaux, colle, papier, cartouches d'encre....). La CUD a donné des containers. L'objectif est de mettre en place dans toutes les classes des bacs dédiés au tri sélectif, et de sensibiliser les enfants à cette problématique.

Il est proposé de verser une subvention de 150 € à la coopérative de l'école pour l'achat du matériel utile à cette opération.

**LE CONSEIL CONSULTATIF
A l'unanimité des membres présents ou représentés
25 voix POUR**

- ❖ **AUTORISE** le versement d'une subvention à hauteur de 150 € à la coopérative de l'école Roger Salengro.
- ❖ **DIT** que cette délibération sera inscrite au Conseil Municipal de Dunkerque pour validation

PERSONNEL

01. ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Il est présenté le nouveau tableau des effectifs du personnel communal qui fait suite au décret n°2017/715 du 2 mai 2017, à l'application du Protocole des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunération (PPCR) et à la Commission Administrative Paritaire du 28/03/2017. Il s'agit d'évolution de carrières. Les postes à pourvoir seront pris sur le tableau consolidé des effectifs de la grande ville, à savoir :

- 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe aux services techniques, suite à réussite à examen
- 5 postes d'adjoints techniques principaux 2^{ème} classe au service entretien suite à évolution de carrières

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL 2017

GRADES	Effectif Agents Titulaires	Postes Vacants
SERVICES ADMINISTRATIFS		
Directeur Général des Services	1	
Directeur territorial	0	
Attaché principal	0	
Attaché territorial	1	
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1	1
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	1	
Rédacteur	2	
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	6	2
Adjoint administratif	3	
SERVICES TECHNIQUES		
Ingénieur principal	0	1
Ingénieur	1	
Technicien principal 1 ^{ère} classe	0	1
Agent de maîtrise principal	1	
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	2	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	3	
Adjoint technique	2	2
SERVICE ENTRETIEN		
ATSEM principal 1 ^{ère} classe	1	
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	1	1
ATSEM 1 ^{ère} classe	0	

Adjoint technique	4	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	8	
TOTAL	38 dont 2 agents à 80 %	8

LE CONSEIL CONSULTATIF
A l'unanimité des membres présents ou représentés
22 voix POUR / 3 abstentions

- ❖ **VALIDE** le nouveau tableau des effectifs du personnel communal 2017.
- ❖ **DIT** que cette délibération sera inscrite au Conseil Municipal de Dunkerque pour validation

DEMOCRATIE LOCALE

01. DESIGNATION DES MEMBRES SUITE AU RENOUVELLEMENT DU CONSEIL DES AINES

Le conseil consultatif du 7 mars 2017 a adopté le nouveau règlement ainsi que les modalités de désignation du Conseil des Aînés. Il convient ici de procéder à la désignation des membres du nouveau Conseil des Aînés.

Rappel : Le conseil des aînés est appelé à émettre un avis sur les projets et actions qui peuvent lui être soumis par la municipalité et à élaborer ou proposer des projets visant à améliorer la qualité de vie des concitoyens et, en particulier, des séniors.

CONSEIL DES AINES

Nom	Prénom
Titulaires	
BARTHOLOMEUS	Francis
BRULE	Marcel
CORDIER	Marie-Reine
FATOU	Charles-Marie
FATOU	Christian
FLORECQ	Charline
GLAISE	Lucienne
HARS	Patrick
HIDDEN	Jean-Claude
KIMPE	Joël
LECAILLEZ	Thérèse
LENOIR	Josiane
MAMER	Alain
MOSCET	Dominique
PYNTHE	Michèle
RAECKELBOOM	Régine
TEPPE	Françoise
TOURNACHE	Marie-Claire
VERBRUGGHE	Eric
ZOONEKYND	Claude
Suppléants	
BRULE	Danièle
KIECKEN	Mauricette
PANNE	Carole
ZOONEKYND	Nicole

LE CONSEIL CONSULTATIF
A l'unanimité des membres présents ou représentés
24 voix POUR / 1 abstention

- ❖ **APPROUVE** la composition du Conseil des Aînés établie ci-dessus.

VIE ASSOCIATIVE

01. AVENANT A LA CONVENTION VILLE/AFMACS «MISE A DISPOSITION DE LOCAUX »

La commune a fait le souhait de reprendre en gestion directe la Maison de Quartier jusqu'à alors confiée à l'AFMACS sur la base d'une convention. Il s'agit notamment de soulager l'AFMACS des frais de gestion et d'entretien des locaux. La ville souhaite élargir l'occupation de cette structure pour animer le quartier, que ce soit par l'AFMACS dans le cadre de ses activités ou par d'autres associations. Cette reprise ne donne lieu à aucun changement dans la nature des activités prévues pour ce bâtiment qui restera un bien à caractère social et culturel.

Il convient de prendre un avenant à la convention de base stipulant que la Maison de Quartier, à compter du 1^{er}/09/2017, sera directement gérée par la commune.

LE CONSEIL CONSULTATIF
A l'unanimité des membres présents ou représentés
25 voix POUR

- ❖ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de mise à disposition de locaux avec l'association Fort-Mardyckoise des Activités Culturelles et Sociales tel que susmentionné.
- ❖ **DIT** que cette délibération sera inscrite au Conseil Municipal de Dunkerque pour validation

02. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION RENCONTRES ET AMITIES

Dans un souci de répondre au mieux aux besoins et aspirations de ses concitoyens, la Commune souhaite s'appuyer sur un partenariat fort avec les associations. Ainsi, il est proposé d'examiner la convention de partenariat avec l'association Rencontres et Amitiés. (Voir en annexe)

LE CONSEIL CONSULTATIF
M. Régis DOUILLIET ne prend pas part au vote
A l'unanimité des membres présents ou représentés
21 voix POUR / 3 abstentions

- ❖ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association Rencontres et Amitiés.
- ❖ **DIT** que cette délibération sera inscrite au Conseil Municipal de Dunkerque pour validation

03. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2017 AUX ASSOCIATIONS LOCALES

Le Conseil Consultatif de mars a voté les subventions de fonctionnement 2017 pour les associations locales. Les dossiers ci-après n'étant pas complets, il a été décidé de reporter l'examen de la demande.

Après une nouvelle étude des dossiers, il est proposé de verser une subvention de fonctionnement pour :

Associations	Demande 2017	Proposition 2017
APE Salengro	380 €	380 €
Banlieues'Art	270 €	260 €
Céramik'art	500 €	500 €
FMOC Basket	3325 €	3325 €
FMOC Pétanque	1900 €	1900 €
Full Contact	1000 €	950 €
Rencontres et Amitiés	5000 €	3325€
Syndicat d'Initiative	1650 €	1650 €
Zootenards	475 €	475 €
Etoile du Marin	1000 €	1000 €
TOTAL	15 500 €	13 765 €

LE CONSEIL CONSULTATIF

M. DOUILLIET ne prenant pas part pour Rencontres et Amitiés
A l'unanimité des membres présents ou représentés

Détail des votes :

APE Salengro : 25 POUR
 Banlieuses'Art : 25 POUR
 Céramik'art : 25 POUR
 FMOC Basket : 25 POUR
 FMOC Pétanque : 25 POUR
 Full Contact : 25 POUR
 Rencontres et Amitiés : 21 POUR/3 ABSTENTIONS
 Syndicat d'Initiative : 25 POUR
 Zootenards : 25 POUR
 Etoile du Marin : 25 POUR

- ❖ **VALIDE** le montant des subventions de fonctionnement 2017 aux associations locales comme établi ci-dessus.
- ❖ **DIT** que cette dépense est inscrite au budget spécial 2017.
- ❖ **DIT** que cette délibération sera inscrite au Conseil Municipal de Dunkerque pour validation.

III/ DELEGATIONS DE POUVOIR DU MAIRE

Pas d'observations

IV/ QUESTIONS POSEES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL CONSULTATIF CONFORMEMENT A L'ARTICLE 9 DU REGLEMENT INTERIEUR

Monsieur le Maire clôture la séance du Conseil Consultatif à 19h35.

Roméo RAGAZZO
 Maire délégué